

Compte rendu réunion CCAS du 21 janvier 2026

Présents : Benoit Savy (Président), Céline Boutaud (Vice présidente), Bruno Serafini, Sabrina Morichon, Laetitia Debras, Dominique Pouvreau, Lindsay Cox, Marie-Claire Chêne, Béatrice Deveautour.

Excusée :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Marie-Claire Chêne

Ordre du jour

Présentation des montants d'aides CCAS pour l'année 2026

Céline BOUTAUD présente les différentes aides proposées par le CCAS qui pourraient être renouvelées pour l'année 2026 et les montants qui y sont associés.

Aide aux voyages scolaires : aide d'un montant de **80 €** destinée aux parents d'enfants de moins de 18 ans, résidant sur la commune et ayant participé à un voyage scolaire durant l'année.

Aide au permis de conduire : aide d'un montant de **300 €** versée au bénéficiaire (âgé de 17 à 25 ans), résidant sur la commune qui sera inscrit au passage de l'épreuve du permis de conduire et qui aura déjà réalisé ses heures de conduite.

Aide à l'apprentissage de la natation : aide versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif de paiement correspondant au remboursement des 10 premières leçons de natation **plafonné à 100 €** par bénéficiaire.

Pass sport et culture : aide de **30 € maximum** versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif d'inscription et de paiement à une fédération sportive ou à une association à vocation culturelle dont l'animateur est diplômé.

Gratuité de la carte de pêche : aide de la valeur de la carte de pêche pour les enfants jusqu'à leur 18 ans résidant sur la commune.

Aide à l'installation de la téléassistance : aide de **50 % du coût de l'installation** pour l'abonnement à la téléassistance pour les personnes âgées, isolées, handicapées ou en immobilité temporaire. (Possibilité de faire évoluer le règlement d'intervention au prochain mandat avec les nouveaux membres du CCAS.)

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité de reconduire ces actions pour l'année 2026 avec les même montants et les mêmes règlements d'intervention.

Demande d'aide aux voyages scolaires concernant Emmy GRAVELAT

Céline BOUTAUD présente une demande d'aide aux voyages scolaires déposée par **Olivier GRAVELAT** reçue en mairie le 08 octobre 2025 concernant un voyage réalisé par sa fille Emmy GRAVELAT scolarisée au lycée agricole des Vaseix.

Céline BOUTAUD rappelle que cette aide d'un montant de 80 € est destinée aux parents d'enfants de moins de 18 ans, résidant sur la commune, ayant participé à un voyage scolaire durant l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité le versement de l'aide de 80 € pour le voyage effectué par Emmy GRAVELAT.

Demande de Pass sport et culture concernant Maé VAN MALDEGHEM et Jean LEGUET

Céline BOUTAUD présente deux dossiers de Pass sport et culture. Le premier déposé en mairie par Sandrine BRENICHOT le 9 octobre 2025 pour un financement à hauteur de 30 € de la licence de son fils Jean LEGUET et le second déposé par Sebastien VAN MALDEGHEM le 8 décembre 2025 pour un financement à hauteur également de 30 € de la licence de son fils Maé VAN MALDEGHEM .

Les deux dossiers sont complets.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité le versement des deux aides Pass sport et culture d'un montant de 30 € chacun pour Jean LEGUET et Maé VAN MALDEGHEM.

Bilan des Festivités de fin d'année

Céline Boutaud présente le bilan des festivités de fin d'année. Elle rappelle que le repas des aînés s'est déroulé le samedi 6 décembre et que sur les 73 repas prévus, 68 ont été servis, 5 personnes étant malades. Le coût total du repas des aînés comprenant le repas, les menus, les livrets et les bonbons au miel est de **3858,04€** ce qui représente un coût de **52,90 € par personne**.

Elle rappelle que pour les personnes qui n'ont pas pu assister au repas des colis étaient à retirer en mairie du lundi 8 décembre au vendredi 12 décembre. 110 colis ont ainsi pu être distribués. Le montant global des colis est de **4669,18 €** ce qui représente un coût de **42,40 €** par bénéficiaire.

Céline Boutaud précise que les festivités de fin d'année ont ainsi touchées 183 personnes pour un montant de 46,60 € par bénéficiaire.

Bilan du mandat

Céline Boutaud présente le bilan du mandat écoulé en faisant un état détaillé des aides accordées depuis 2021.

Bilan :

- Aide au passage du permis de conduire

De 2021 à 2025, **9 bénéficiaires** (7 familles) ont pu être accompagnés dans le cadre de l'aide au passage du permis de conduire, pour un montant total de **2 700 €**, 300 € par bénéficiaire.

Ce dispositif répond efficacement aux besoins de mobilité en milieu rural. Il contribue à prévenir les difficultés de déplacement des jeunes bénéficiaires et favorise leur insertion sociale et professionnelle. L'aide rencontre un réel succès et s'avère pertinente au regard des enjeux de mobilité sur le territoire.

Quasiment l'ensemble des enfants de la commune concernés par cette aide en ont fait la demande. Cela prouve que cette aide a du sens sur Montrollet, petite commune rurale.

Au vue du bon résultat de cette aide, les membres du CCAS décident de la maintenir.

- Aide aux voyages scolaires

De 2022 à 2025, **6 dossiers de demande d'aide aux voyages scolaires** ont été déposés en mairie et accordés par le CCAS, pour un montant unitaire de **80 €**, soit un **montant total de 480 €**.

Le faible nombre de demandes s'explique par le fait que les enfants de la commune sont scolarisés dans des établissements proposant peu de voyages scolaires, seuls les bénéficiaires qui ne fréquentent pas l'établissement de secteur la demandent.

Cependant, cette aide sera maintenue car les parents qui ont des enfants qui bénéficient de voyages scolaires en font la demande et surtout elle permet de ne pas mettre de barrières artistiques et culturelles supplémentaires aux élèves qui vivent dans des familles à faibles niveaux de revenus.

- Pass sport et Culture

13 Pass sport et culture d'un montant maximum de **30 €** ont été délivrés entre 2022 et 2025 pour un **coût total de 385 €**.

Les membres du CCAS évoquent la possibilité de faire une communication plus ciblée directement auprès des familles et au moment de la rentrée scolaire en septembre, moment où les enfants reprennent aussi leurs activités sportives et culturelles, afin de toucher plus de jeunes.

Cependant, les demandes de Pass Sport et Culture restent régulières depuis 2022. Rappelons que cette aide avait pour objectif d'aider aux retours vers des activités sportives ou de découvertes culturelles après la période de disette sociale due au COVID. Le principe initial a été atteint.

- Cartes de pêche offertes aux enfants de la commune jusqu'à leurs 18 ans

33 Cartes de pêches ont été offertes depuis 2022 aux enfants de la commune pour un **coût total de 347,00 €**.

Cette action est très appréciée des jeunes grâce aux animations mises en appui du dispositif par la Gaule Confolentaise. En effet, les animations, adaptées aux âges des enfants, proposées autour de l'étang par la Gaule Confolentaise et la Fédération de pêche de Charente attirent de plus en plus de jeunes. Cette action a également été reprise par des communes alentour (Lesterps, Saint Christophe et Brigueuil).

Le nombre d'enfants qui demande la gratuité de la carte de pêche reste important par rapport au nombre d'enfants de la commune.

Cette action a offert aux enfants de la commune l'opportunité de découvrir une activité qui leur serait peut-être restée inaccessible sans cela. En outre, elle est complémentaire des autres projets de sensibilisation environnementale portés par la commune dans le sens de la prise en compte des impératifs de gestion d'un milieu aquatique fragile.

- Aide à l'apprentissage de la natation

Depuis 2022, **4 enfants** (2 familles) ont bénéficié de l'aide à l'apprentissage de la natation pour un **coût total de 332,00 €**.

Cette action n'a pas touché beaucoup d'enfants mais reste une action importante. Les membres du CCAS évoquent, pour justifier le petit nombre d'enfants concernés, un manque de pratique de cette activité en dehors du milieu scolaire ou un problème de mobilité pour aller jusqu'à Saint-Junien ou Confolens, les deux piscines publiques les plus proches.

Cependant, deux familles, 4 enfants, ont pu profiter de cette aide sur une période où l'apprentissage de la natation devient un impératif de santé publique eu égard au nombre très élevé de noyade chez les plus jeunes.

- Aide à l'installation de la téléassistance

Une seule aide à l'installation de la téléassistance a été validée par le CCAS depuis sa mise en place. Cette aide consiste au remboursement de 50 % du coût de l'installation pour l'abonnement à la téléassistance pour les personnes âgées, isolées, handicapées ou en immobilité temporaire.

La faible utilisation de cette aide s'explique par le fait que certaines sociétés de téléassistance proposent une installation gratuite. Les membres du CCAS évoque donc la possibilité d'étudier la mise en place d'un forfait global plutôt que l'aide à l'installation proposée actuellement.

- Cinéma offert aux plus de 65 ans

Depuis la mise en place de cette action, **334 places de cinéma à 5 €** ont pu être prises en charges par les CCAS pour les résidents de la commune de 65 ans et plus pour un **coût global de 1670,00 €**.

Cette action fonctionne très bien, elle est simple à mettre en place et doit être confortée. Elle attire toujours du monde même s'il arrive que les mêmes personnes bénéficient de cette gratuité lors des différentes séances de cinéma proposées sur la commune.

Les seniors de 65 ans et plus de la commune peuvent, grâce à cette gratuité, profiter d'une séance de cinéma mensuelle. Même si la contribution du CCAS reste relativement faible en valeur absolue, elle a très certainement permis au plus âgés de redécouvrir les liens sociaux inhérents à la participation d'une projection en salle. La jauge très importante depuis l'origine du dispositif montre qu'une habitude a été reprise par ceux qui très certainement ne fréquentaient plus les salles obscures.

- Livraison du Bois aux bénéficiaires de l'opération « Tous au bois ».

9 livraison de bois ont été réalisées depuis 2022 par les agents communaux dans le cadre de l'opération « bois pour tous ». Cette action a été mise en place suite au constat que certains bénéficiaires ne pouvaient pas aller au point de rendez-vous, pour différentes raisons

(problème de véhicule, difficultés pour déplacer du bois dans un véhicule...) afin de récupérer le bois qui leur était destiné.

Les membres du CCAS ont pu mettre en place cette livraison grâce au soutien de la commune qui laisse à disposition un véhicule et ses agents pour les jours de livraisons aux bénéficiaires.

- Ateliers proposés par L'ASEPT des Charentes aux seniors

Depuis 2022, des ateliers proposés par L'ASEPT des Charentes ont eu lieu dans la salle Jean BUISSON.

Le CCAS a accompagné la mise en place d'ateliers équilibres, ateliers mémoire, ateliers addictions, ateliers conduite et ateliers nutrition. Le CCAS prenait en charge 10 € par senior résidant sur la commune lorsque les ateliers étaient payants jusqu'à la fin de l'année 2023. Le coût de ces ateliers pour la commune s'élève à **390,00 €**. Cette action a touché des habitants de la commune mais aussi des communes alentours.

Des demandes de mises en place d'ateliers équilibre ont été faites pour l'année 2026 par de nouvelles personnes.

- Ateliers « cuisine du monde »

Le CCAS a souhaité mettre en place des ateliers « Cuisine du Monde », action un peu différente de celles habituellement mises en place sur la commune. Cuisiner pour créer du lien et des moments de convivialité quand des nouvelles personnes arrivent sur la commune.

Chacun pouvant présenter, lors de l'atelier qu'il anime, des plats de sa région ou de son pays d'origine, ou des plats qu'il a découverts lors de voyages.

Depuis la mise en place de cette action en 2023, **8 ateliers** réunissant une moyenne de 12 personnes, ont été réalisées avec des propositions de menus variés, pour un coût total de **934,07 €**.

De nouveaux ateliers « Cuisine du Monde » pourront être réalisés car certains nouveaux arrivants de la commune souhaitent à leur tour proposer des recettes venues de leurs régions d'origine. Ce dispositif d'intégration des nouveaux habitants de la commune fonctionne tellement bien que ceux-ci se retrouvent très vite actifs des projets participatifs que nous menons par ailleurs sur la commune. Les relations cordiales voire amicales qui naissent de ces premiers moments de convivialité autour d'une bonne table dopent leur sentiment d'appartenance à la collectivité et de fait leur envie d'être utile et d'œuvrer pour son intérêt.

- En complément des aides financières proposées aux seniors et aux jeunes de la commune, le CCAS organise le repas des aînés, la conception des colis de fin d'année (avec depuis 3 ans des produits locaux) et le pique-nique citoyen. Objectif atteint pour le repas des aînés et le pique-nique citoyen qui accueillent chaque année une bonne jauge et qui permettent aux nouvelles personnes arrivées sur la commune, comme lors des ateliers cuisine du monde, de mieux s'intégrer.

- Au début du mandat, les membres du CCAS ont mis en place des permanences afin de faciliter les démarches des bénéficiaires. Cette permanence a été abandonnée parce qu'elle n'a pas trouvé son public.

- Le CCAS a été très réactif lors du COVID. L'ensemble des membres du CCAS s'est mobilisé afin de fabriquer dans la salle Jean BUISSON et de distribuer des masques aux habitants de la commune. Un suivi des personnes fragiles et isolées s'est de même mis en place et chaque membre du CCAS a ainsi pu accompagner des personnes qui avaient des besoins.

- Un suivi des personnes fragiles et ou isolées a également été mis en place lors des différents épisodes de canicule. Les bénéficiaires ont apprécié d'avoir du lien dans ces périodes où il est compliqué de sortir de chez soi.

- Enfin, dans le cadre de la journée de la solidarité, co-organisée par le Festival de Confolens, le Département de la Charente et la Communauté de communes de Charente limousine, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, les membres du CCAS complètent cette action en contactant directement les personnes pouvant être bénéficiaires et en les accompagnant sur le site à Confolens.

En conclusion :

Tous les objectifs prévus au début du mandat ont été atteints avec un budget annuel qui varie de 10 000 à 12 000 €.

Les actions en faveur des jeunes et des seniors ont pu être développées.

De nouvelles actions, même des actions non prévues au début du mandat ont pu être mises en place notamment des aides directes qui ont bien trouvées leurs bénéficiaires.

Les membres du CCAS ont continué l'accompagnement sur certains dossiers, même si parfois seul le Maire a pu jouer ce rôle.

Les différents suivis (COVID, canicule) réalisés lors de ce mandat fonctionnent très bien et sont appréciés des bénéficiaires.

Le CCAS est désormais bien identifié par tous grâce aux nombreuses actions mises en place et à leur valorisation dans les différents moyens de communication (Bulletin Municipal, articles de presse, Lettre d'informations numérique...)

Et cela sans qu'il y ait de superposition entre les actions du CCAS et la commune.

Bilan très positif sur l'ensemble des actions du mandat.

La séance est levée à 21h45

La secrétaire
Marie Claire CHÊNE



La vice-présidente

Céline Boutaud

